UNION INTERNATIONALE

Entrée en vigueur de l'Acte additionnel à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels

le 1^{er} décembre 1962

Ratification par la République fédérale d'Allemagne

(Du 25 octobre 1962)

Nons avons été informés par le Département politique fédéral suisse et par le Gouvernement de la Principauté de Mouaeo que la République fédèrale d'Allemagne a déposé, en date du 25 octobre 1962, son instrument portant ratification de l'Acte additionnel à l'Arrangement de La Have eoneernant le dépôt international des dessins on modèles industriels, signé à Monaeo le 18 novembre 1961.

Dans sa notification, la République fédérale d'Allemagne a précisé que sa ratification s'appliquera également an Land de Berlin à partir du jour où l'Acte additionnel entrera en vigneur dans la République fédérale d'Allemagne.

La République fédérale d'Allemagne étant le second Etat 1) ayant ratifiè l'Acte additionnel à l'Arrangement de La Haye, celni-ci entrera en viguenr, conformément à l'article 7, alinea (2), dudit Acte, le 1er décembre 1962, la notification par le Gonvernement suisse ayant été faite le 1er novembre 1962.

Session conjointe du Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris et du Comité permanent de l'Union de Berne

(Genève, 15-19 octobre 1962)

Le Bureau permaueut du Comité cousultatif de l'Uniou de Paris pour la protection de la propriété industrielle s'est réuni à Genève les 29 et 30 mars 1962 2) afin d'examiner le rapport des trois experts nommés par le Gouvernement suisse eonformémeut à la demaude qui avait êté formulée par le Comité consultatif de l'Union de Paris lors de sa réunion tenne à Genève en mai 1961 3).

Après avoir examiné ee rapport, ainsi qu'une analyse de celui-ei préparée par son Président, M. Guillaume Finniss, le Bureau permanent a décidé de nommer un Groupe de travail eomposé du Prèsident Finniss (Frauce) et de MM. Ladd (Etats-Unis d'Amèrique), Roscioni (Italie), de Haan (Pays-Bas), Grant (Grande-Bretagne) et Němeček (Tehècoslovaquie). La tâche de ce Groupe de travail a consiste dans la prépara-

tion de doenments portant sur certaines questions financières (plafond des contributions des Etats membres; incidences financières de l'adoption éventuelle d'un nouveau régime des salaires, etc.). les tâches immédiates des Bureaux internationanx rénnis, le statut international des organes des Unions. les activités nonvelles, certaines questions d'organisation des Burcaux, etc.

La résolution prise par le Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris, en mars 1962, invitait en outre le Comité permanent de l'Union de Berne à tenir me réuniou conjointe avec lui, afin d'étudier les suggestions qui seraient contennes dans les documents de travail devant être préparés, étant donné que toute suggestion relative à l'organisation future des Bureaux internationaux rémnis est susceptible d'avoir des ineidences sur l'Union de Berne.

Le Groupe de travail désigné s'est rénni à Genève en juin 1962 () et a établi un document général intitulé « Projet de réorganisation des BIRPI », accompagné de deux aunexes. l'une contenant nu projet de règlement financier, l'antre un projet de statut du personnel. L'un des six membres de ce Groupe de travail, M. Němeček (Tehécoslovagnie), s'étant tronvé dans l'impossibilité de participer aux réunions des 12 an 14 juin 1962, a adressé ultérieurement ses observations.

L'ensemble de cette documentation, avec les observations de M. Nêmeček, a été ensoite adressé aux membres du Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris en vue de la réunion qu'il a tenne à Genève du 10 au 13 octobre 1962. Cette même documentation a été adressée également aux membres du Comité permanent de l'Union de Berne, ainsi qu'une invitation à se réunir en session extraordinaire conjointement avec le Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris. Cette session conjointe s'est tenue à Genève au siège des Bureaux internationaux rénnis, du 15 au 19 octobre 1962, sous la présidence alternative de M. Guillaume Finniss (France), Président du Bureau permanent du Comité consultatif de l'Union de Paris, et de M. Josè-Antonio Garcia-Noblejas (Espagne), Président du Comité permanent de l'Union de Berne. Ont participé à cette session conjointe les personnalitès dont la liste figure ei-dessous.

A l'issue des travanx, le Bureau permanent du Comité eousultatif de l'Union de Paris et le Comité permanent de l'Union de Berne out adopté les textes qui sont reproduits ei-après.

Liste des participants

Abréviations:

BP = Membre du Bureau permaneut de l'Union de Paris. CP = Membre du Comité permanent de l'Union de Berne.

BPCP = Membre des deux.

République fèdèrale d'Allemagne

Herbert Kühnemann (Chef de délègation BP), Président de l'Offiee allemand des brevets, Munieli.

Engen Ulmer (Chef de délégation CP), Professeur, Munich. Knrt Haertel (BPCP). Ministerialdirigent, Bundesjustizministerinm, Bonn.

Albreeht Krieger (BPCP). Regierungsdirektor, Bundesjustizministerium, Bonn.

¹⁾ La France a ratifié l'Acte additionnel le 25 mai 1962 (voir Prop. ind., no 7, jnillet 1962, p. 170).

2) Voir Prop. ind., 1962, p. 120.

3) Ibid., 1961, p. 169.

¹⁾ Voir Prop. ind., 1962, p. 151.